



Sur le dossier de la Poste / IRCANTEC, la CFE-CGC s'engage !

La transformation de la Poste en société anonyme à compter du 1^{er} Mars 2010 pose le problème des conditions de transfert de la retraite des agents contractuels de la Poste à l'AGIRC-ARRCO.

Seuls, les agents contractuels nouvellement embauchés à compter du 1^{er} mars 2010 seront affiliés à l'AGIRC-ARRCO.

Les partenaires sociaux recherchent une solution dans le cadre d'une convention à conclure entre l'AGIRC-ARRCO et l'IRCANTEC en respectant l'intérêt des ressortissants des deux régimes.

Des propos faux et sans fondement sont largement diffusés par « Sauvegarde Retraites » en mettant en cause l'Etat, le Sénat, et les syndicats au motif singulier qu'ils cautionneraient un « hold-up » des caisses de l'AGIRC-ARRCO vers l'IRCANTEC. Il s'agit d'accusations mensongères, de propos diffamatoires sans faits avérés et d'intox consistant à dresser les Français les uns contre les autres.

La CFE-CGC s'inscrit en faux contre de telles attaques et appelle ses adhérents et ses militants à la plus grande méfiance à l'égard de ces manœuvres organisées.

Les rumeurs de « Sauvegarde Retraite » font fi de la détermination des syndicats à signer une convention financière entre l'AGIRC-ARRCO et l'IRCANTEC, tenant compte des charges et des recettes respectives des deux régimes.

La CFE-CGC veut réaffirmer avec fermeté les engagements qui sont les siens dans toutes les opérations d'adossement des régimes de retraite et qui seront tenus dans le dossier IRCANTEC / AGIRC-ARRCO.

Notre engagement sans faille devra conduire :

- A rechercher une convention financière qui ne doit pas se traduire par une détérioration de l'équilibre AGIRC-ARRCO ;
- A refuser tout scénario qui entraînerait un coût pour les ressortissants AGIRC-ARRCO ;
- A faire respecter le principe de la loi de 2005 qui réaffirme la neutralité financière pour les ressortissants des régimes d'accueil ;
- A alerter l'opinion publique pour s'opposer à toutes tentatives de passage en force, qui ne nous permettraient pas de tenir les engagements listés ci-dessus.

Droit de réponse suivant édité par Sauvegarde Retraites